



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITE DES SAFER BILAN 2015



SOMMAIRE

A)	IBULE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2015 Bilan global Les difficultés rencontrées	1 2 2 4
	MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2015 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET	5
A)	Rappel des orientations de la SAFER Bretagne	5
В)	Les objectifs quantifiés	6
	La mission agricole et forestière	6
	La mission environnementale	7
	La mission de développement durable des territoires ruraux	8
	La mission de transparence du marché foncier	9
C)	Les résultats de l'année 2015	10
	Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	11
	Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations	14
	Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité	16
	Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier	18
	Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts	20
	Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles	22
	Action 1.5.1 Préserver la forêt	24
	Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	26
	Action 2.2.1 Préserver la biodiversité	28
	Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux	30
	Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques	32
	Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural	34
	Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière	36
	Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier	38
ANNEX	(ES	40
	Tableau de synthèse	
	Article de presse TERRA / convention de partenariat entre les Chambres d'Agriculture de Bretagne et la SAFER Bretagne pour la transmission – installation. Article de presse PAYSAN BRETON du 11 au 17 mars 2016 « L'installation laitière a perdu	

ses repères

Article de presse PAYSAN BRETON du 5 au 11 février 2016 « Achat et vente de fermes » Article de presse TERRA 4 mars 2016 « La crise au menu de la Chambre d'Agriculture : revoir les coûts de reprise »

L'orientation technico économique des installations accompagnées par la Safer Bretagne L'orientation technico économique des agrandissements accompagnés par la Safer **Bretagne**

L'orientation technico économique des remaniements accompagnés par la Safer Bretagne

PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR, loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Il est prévu qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2015 du P.P.A.S. sera ensuite présenté aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

I- LA MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2015

A) Bilan global

L'année 2015 s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une forte activité foncière avec 4 288 ha achetés (comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks) pour une valeur de 37 779 K€ et 4 730 ha vendus pour une valeur de 42 907 K€.

Cette activité foncière s'est concrétisée par 850 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,5 actes notariés régularisés par jour ouvrable.

Ces rétrocessions (4 730 ha) faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement des territoires ruraux.
- ➤ Dans la première région agricole de France, il est normal que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent 88 % du nombre d'actes notariés régularisés et 88 % de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne, soit 4 217 ha.
 - Par contre, les opérations forestières ne représentent qu'1 % du nombre d'actes de rétrocessions et 0,8 % de la surface rétrocédée (40 ha), ceci peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est la moins boisée de France.
- Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée par 8 actes de rétrocession représentant 28 ha pour la protection directe de la qualité de l'eau, suite à la négociation des périmètres protégés des captages d'eau potable.
 - Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable.

A ce sujet, 88 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2015, ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable.

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 87 % des rétrocessions agricoles ont permis aux exploitants agricoles concernés d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales, ce qui permet de manière indirecte d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux en favorisant principalement la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, tout en cherchant à mettre en œuvre le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

L'objectif de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux a été dépassé (7,97 %) car la SAFER Bretagne a rétrocédé en 2015 une partie de l'emprise foncière de la L.G.V. Bretagne-Pays de Loire à SNCF Réseau (232 ha, 2 956 K€).

➤ La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier. Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente. En 2015, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 18,93 % pour un objectif de 20 %.

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs agricoles, ainsi qu'aux communes sous veille foncière (715) et à l'Etat.

B) Les difficultés rencontrées

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché du foncier et des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières (Alteor, filiale de Cogedis, Quattuor Transaction, racheté par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, VLH — Rennes Immobilier), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles... (voir annexe article de presse).

De plus, la fin des quotas laitiers crée une période de transition qui rend difficile l'évaluation des exploitations laitières (voir annexe article de presse).

Mais la plus grande difficulté réside dans les crises profondes que traverse l'ensemble des filières d'élevage en Bretagne, ce qui entraîne des refus de financement et des négociations plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse.

II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2015 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

- la mission agricole et forestière qui passe d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,
- la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),
- le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,
- ☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières afin de maintenir l'emploi devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

B) Les objectifs quantifiés

La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
1 Mission Agricole et Forestière	1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture
		1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations
		Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels et des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	Concilier environnement et agriculture	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole
	2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.2.1 Préserver la biodiversité
		2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique si nécessaire aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
3 Mission de développement durable des territoires ruraux	3.1 Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques
		3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

La mission de transparence du marché foncier

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,
- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant les analyses qui en découlent,
- une information aux Maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),
- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,
- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).
- □ la réalisation d'appels à candidature (Presse Mairies Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
Mission de transparence du marché foncier	Assurer l'observation foncière, la 4.1 veille et la transparence du marchés et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière
		4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.1	Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture

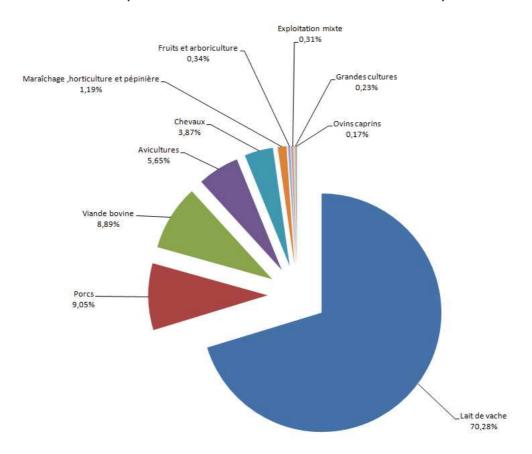
		National 2012	Bretagne 2012	Source
	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
ndicateurs le contexte	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie Moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA

Public concerné	Cédants, repreneurs (dont les candidats à l'installation) et propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture.
Descriptif de l'action	 assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires. préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agro alimentaires favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative) valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel , stock, matériel, marque) développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières
Principaux Partenaires	Région Bretagne Conseils Généraux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillets référents: Mrs Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE Moyens techniques: - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la
et Financiers	transmission - développer les conventions d'Intermédiation Locative dans le cadre des transmissions Moyens financiers: - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition —du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités
Indicateur(s) de réalisation	- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) - réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer - signature d'une convention de portage foncier avec la Région - nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1) - nombre de conventions d'Intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2)

		Référence nationale moyenne annuelle sur 2007- 2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
	Nbre de 1ères installations	1 158	78	90	101 (149 actes notariés) Dpt Premières Installations 22 37 29 11 35 28 56 25
Indicateur 1.1.1*1	Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)	280	30	30	63 (87 actes notariés) Dpt Installations aidées 22 21 29 8 35 20 56 14
lpul	Dont nombre de hors cadre familiaux	691	38	40	47 (82 actes notariés) Dpt Installations HCF 22 18 29 6 35 13 56 10
	Dont nombre certifiés en agriculture biologique	130 (exercice 2012)	20	20	25 (27 actes notariés) Dpt Installations bio 22 8 29 1 35 8 56 8
		Référence nationale moyenne annuelle sur 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
	Surface rétrocédée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	31%	30%	30%	37.36% Dpt % 22 43.26% 29 27.29% 35 31.43% 56 46.22%
	Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	41,20%	42%	42%	46.45% Dpt % 22 54.40% 29 40.71% 35 38.50% 56 51.19%

ur 1.1.1*2		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
cate	Nbre de dossiers d'intermédiation locative	Pas de référence	Pas de référence	50	34
Indi	Surface totale d'intermédiation locative	Pas de référence	Pas de référence	500 ha	671 Ha

L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne (% de la surface rétrocédée à destination de l'installation)



Résultats de l'année 2015 - Commentaires :

Les résultats de l'année 2015 sont conformes aux objectifs fixés.

Les objectifs d'installation sont dépassés tant en nombre (installations aidées ou non) que du point de vue qualitatif (installations hors cadre familial, avec les aides, en agriculture biologique).

Ainsi près de 50% des surfaces rétrocédées par la Safer Bretagne en 2015 sont tournées vers l'installation et le renouvellement des générations en agriculture.

25% des installations accompagnées par la Safer Bretagne sont tournées vers l'agriculture biologique alors qu'en Bretagne, les installations bio ne représentent que 15% des installations aidées (source Chambre d'Agriculture de Bretagne : www.eoloas.net).

La signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne est effective depuis le 25 septembre 2015 permettant de tisser de nouvelles relations notamment entre les conseillers fonciers de la Safer et les conseillers de l'Odasea (service installation transmission des Chambres d'Agriculture Bretonnes) – voir annexe -.

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.2	Améliorer la transmissibilité des exploitations

		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
Indicateurs de contexte	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation et l'amélioration de leurs structures foncières
Descriptif de l'action	 repérer des exploitations non transmissibles en l'état identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder conforter par apport d'ilots issus du stock Safer rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue soit de conforter des exploitations environnantes soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Généraux Coopératives et toute autre organisation de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillets référents: Mrs Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE Moyens techniques: - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission Moyens financiers: - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition —du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités
Indicateur(s) de réalisation	 - signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) - réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer - signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1) - surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)

		Référenc e nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
1.2*1	Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 Dpt Nbre d'agrandissements 22 44 29 58 35 65 56 43
Indicateur 1.	Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	Dpt Nbre d'agrandissements 22 9 29 10 35 11 56 5
	Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	Dpt Nbre d'agrandissements 22 8 29 10 35 8 56 11

.1.2*2		Référenc e nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
Indicateur 1.	Surface rétrocédées pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67% Dpt Nbre d'agrandissements 22 25.96% 29 47.22% 35 38.64% 56 34.97%

Les résultats 2015 sont conformes aux objectifs fixés en 2014.

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif maximum de 45%, traduisant une activité forte dans le domaine de l'installation (cf fiche 1.1.1). Environ 35% des agrandissements favorisent une installation récente ou préparent une installation à venir.

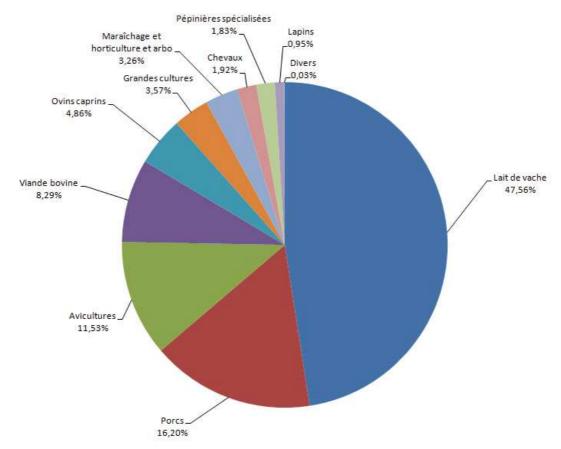
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière			
Enjeu n°1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles				
Action 1.1.3	Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité			

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
de contexte	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension
général	économique viable au regard du futu schéma directeur régional de l'agriculture
Descriptif de l'action	Favoriser: - l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations - la confortation par apport d'ilots issus du stock Safer - le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité - la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage - la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages
Principaux Partenaires	Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion Moyens techniques: - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes Moyens financiers: - financement du portage par un stockage garanti - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 - signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1) - surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)

		Référenc e nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
.1.3 *1	Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 Dpt Nbre d'agrandissements 22 44 29 58 35 65 56 43
Indicateur 1.	Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	Dpt Nbre d'agrandissements 22 9 29 10 35 11 56 5
	Surface rétrocédées pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45% (maxi)	36.67% Dpt Nbre d'agrandissements 22 25.96% 29 47.22% 35 38.64% 56 34.97%

L'orientation technico économique des agrandissements accompagnés par la SAFER Bretagne (% de la surface rétrocédée à destination de l'agrandissement)



Les résultats 2015 sont conformes aux objectifs fixés en 2014. Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations bretonnes demeurent importants, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif de 45%, traduisant une activité forte dans le domaine de l'installation (cf fiche 1.1.1). Environ 35% des agrandissements favorisent une installation récente ou préparent une installation à venir.

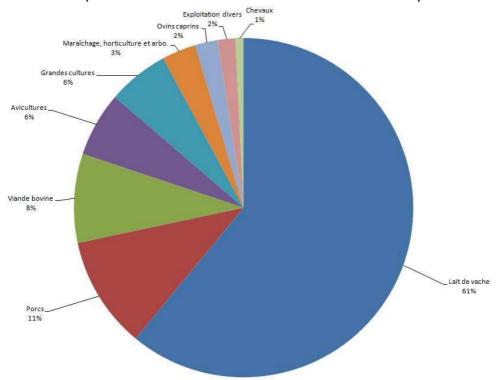
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.2	Restructuration et amélioration parcellaire
Action 1.2.1	Restructurer et aménager le foncier

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
de contexte	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
Objectif	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et
général	un moindre impact environnemental
	Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de :
	- permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles
Descriptif	- permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants
de l'action	- limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations
	- faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux
	- privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier) Région Départements Autres collectivités
	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : Mrs Gaël
	LUCAS et Michel DIVANAC'H
Moyens	
Humains,	Moyens techniques :
Techniques	- Enquête terrain en vue d'échange
et Financiers	- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier
	Moyens financiers :
	- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une
	convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Généraux) - recherche d'autres financements
Indicateur(s)	
de	 nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement. surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation
réalisation	- surfaces matees dans un put à amenoration de la structure fonciere à une exploitation

.		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
licateur 1.2.1	Nombre de remaniements parcellaires	2 441	170	170	199
Indic	Surfaces rétrocédées dans le cadre d'un remaniement parcellaire	4 165	300	300	629 Ha

L'orientation technico économique des remaniements accompagnés par la SAFER Bretagne (% de la surface rétrocédée à destination des remaniements)



Résultats de l'année 2015 - Commentaires :

Dans une région caractérisée par un fort morcellement des exploitations agricoles, la Safer Bretagne a contribué en 2015 à l'amélioration parcellaire de près de 200 exploitations en attribuant une surface de moins de 5 ha mais contigüe à leur parcellaire.

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière			
Enjeu n°1.3	Agriculture biologique et circuits courts			
Action 1.3.1	Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts			

Indicateurs		National (2012)	Bretagne 2012	Objectif national (2017)	Source
de contexte	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale	3,8%	3,9%	8%	Agence Bio

Public	Tous les exploitants
concerné	1.545 .55 5.P.5.154.15
Objectif	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces
général	valorisées en Agriculture Biologique
Descriptif de l'action	Il s'agit notamment de : - valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB - privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB - contribuer à la mise en oeuvre du programme national "Ambition Bio 2017" - en amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de candidats
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB) Syndicats agricoles Interbio GAB FRAB CEDAPA FRCIVAM Région
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques: - Enquête terrain - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes Moyens financiers: - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB - surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB

Indicateur 1.3.1*1			Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
	3.1.1	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	Dpt Nbre de projets bio 22 15 29 7 35 27 56 17
	dicateur	Surface rétrocédée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02% Dpt % 22 16.17% 29 4.52% 35 19.04% 56 12.96%
		Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	Dpt Nbre de projets en circuits courts 22 13 29 11 35 21 56 18

Les rétrocessions en faveur de l'agriculture biologique ou des circuits courts dépassent les objectifs fixés dans le P.P.A.S.

Toutes les terres acquises avec un mode de production en agriculture biologique ont été intégralement maintenues dans ce mode de production.

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.4	Activité agricole globale
Action 1.4.1	Préserver les terres agricoles

		National (2012)	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de SAU / Surface totale régionale	49%	62%	MAAF

Public concerné	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
Objectif	Mettre en oeuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et
général	bâtiments) au profit des agriculteurs.
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment : - maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée - proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches - si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors de grands travaux) - lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bien
Principaux Partenaires	Services de l'Etat Région Collectivités locales Chambres d'Agriculture Notaires
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens techniques: - Équipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques: - Enquête terrain - Participation aux travaux de la CDPENAF - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires - Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire Moyens financiers: - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec stockage garanti si nécessaire - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1) - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)

**	!	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	
Indicateur 1.4	Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47%	
		83,10%	90%	90%	88.79%	

Les rétrocessions effectuées par la Safer Bretagne sont très majoritairement en faveur de l'agriculture.

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.5	Le domaine forestier
Action 1.5.1	Préserver la forêt

		National (2012)	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)	19%	11%	MAAF

Public concerné	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
Objectif	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de
général	qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
Descriptif de l'action	-maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée -proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple :
Principaux Partenaires	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - Equipes opérationnelles de la Safer - Conseiller foncier référent: Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier) Moyens techniques: - Identifications des parcelles concernées - Repérage des exploitations sylvicoles - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires Moyens financiers: - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1) surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)

Indicateur 1.5.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	
	Nombre de rétrocessions en	5.4%	0,20	1%	1.17%	
	Surface rétrocédée en matière forestière / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	7,80%	0,50%	1%	0.86%	

L'activité forestière de la Safer est limitée en nombre de rétrocessions et en surface. C'est cohérent avec le faible niveau des surfaces forestière de Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012).

Mission n°2	Mission Environnementale	
Enjeu n°2.1	Concilier environnement et agriculture	
Action 2.1.1	Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	

Public concerné	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
Objectif général	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale. Il s'agit notamment de : - s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental - mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats - assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates) - mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes » - prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements Syndicats d'eau et Agence de l'eau
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques: - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers Moyens financiers: - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question

		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015
r 2.1.1*1	Surfaces rétrocédées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2%	0.17%
Indicateu	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5%	0%
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5%	5.96%
	Rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2%	87.72% (*)

Les rétrocessions fléchées strictement vers une mission environnementale sont en deçà des objectifs. Cependant il convient de relativiser :

- Une part importante des rétrocessions de la Safer permettent aux exploitants de respecter ou d'améliorer leur situation vis-à-vis des règles agro-environnementales en vigueur (règle des des 170 unités d'N par Ha par exemple).
- Une convention de partenariat entre la région Bretagne et la Safer est en cours de signature pour la constitution de réserves foncières dans les bassins versants « algues vertes ».

Les objectifs sont donc susceptibles d'être atteints sur la durée du P.P.A.S. 2015-2021.

(*) Dans l'objectif Rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directives nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

Mission n°2	n n°2 Mission Environnementale	
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages	
Action 2.2.1	Préserver la biodiversité	

Public	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
concerné	
Objectif	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités
général	territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple
	performance, économique, sociale et environnementale.
	 être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité maintenir le caractère naturel des milieux favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent :
Descriptif	* en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager * en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé)
de l'action	 définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
Moyens Humains, Techniques et	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques: - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques avec les différents partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers
Financiers	Moyens financiers : - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité

		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	
2.1.2*1	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80%	•••
Indicateur	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3	•
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14%	•
	Dont surfaces rétrocédées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha 26 a 44 ca	•

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire contribuent directement à la préservation de la biodiversité. Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO).

Mission n°2	Mission Environnementale	
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages	
Action 2.2.2	Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu	

Public	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
concerné	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise
Objectif	en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique,
général	sociale et environnementale.
	Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment :
Descriptif de l'action	 être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier) assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau
Principaux Partenaires	Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau
	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH - apport spécifique de conseiller (Mr Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens techniques: - enquêtes terrain - conventionnement Vigifoncier - partage de compétences juridiques - conventionnement avec les Chambres d'Agriculture Moyens financiers: - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau

*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	
ndicateur 2.2.2	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	8	
_	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	Non codifié	40 Ha	28 Ha 10	

Les objectifs sont presque atteints et des partenariats ont été noués pour permettre une plus grande efficience (Chambre d'Agriculture 35 pour les drains de la Ville de Rennes, gérés par Eau du bassin rennais).

Mission n°3	Mission de développement durable des territoires ruraux
Enjeu n°3.1	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 3.1.1	Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques

		National (2012)	Région 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)	39%	10%	DATAR

Public concerné	Collectivités territoriales et établissements publics
Objectif général	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en oeuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
Descriptif de l'action	 informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées. finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole temporaire par une CMD
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,) Organismes de protection de l'environnement EPF
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture - apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER Moyens techniques: - Information du marché foncier via vigifoncier - Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture - Recueil de promesses de vente - Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières - Partage de compétences Moyens financiers: - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1) surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1) surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1) nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2) nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière (indicateur 3.1.1*3)

Indicateur 3.1.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007- 2012	Objectif	Année 2015	
	Part du Chiffre d'affaires de la Safer dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	100% (13,9%) (*)	•
	Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées	7,1%	5%	5%	7.97%	•
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocédées	4,3%	-	3% (maxi)	6.78% (avec LGV) 1,85% (sans LGV)	

ndicateur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	
Indic 3.1.	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7	

Indicateur 3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	
	Nombre de conventions	-	160	160	114	
	Dont conventions de veille foncière	-	110	110	104	

Les partenariats sont importants et efficients avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liés à probablement à une réduction des dotations des collectivités publiques ainsi qu'à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

Mission n°3	Mission de développement durable des territoires ruraux
Enjeu n°3.1	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 3.1.2	Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

		National (2012)	Région 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)	39%	10%	DATAR

Public concerné	Tout public
Objectif général	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
Descriptif de l'action	Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes : -favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM -être en veille des attentes des collectivités et de la Société -informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer -mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet -étudier la faisabilité des projets retenus -assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet -permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines -proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur -rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles -faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes -associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets -lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER & de Mme valérie LATAPIE-BRIAND médiatrice foncier Moyens techniques: - enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles - négociation et médiation - réalisation de réserves foncières - gestion temporaire des réserves - partage de compétences Moyens financiers: - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1) surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)

1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 20	15
3.121*	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 %	•
Indicateur	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha	
n	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	6.06%	•

Résultats de l'année 2015 - Commentaires :

La Safer Bretagne a contribué en 2015, à l'amélioration des abords de nombreuses résidences principales ou secondaires de particuliers.

Mission n°4	Mission de transparence du marché foncier					
Enjeu n°4.1	Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures					
Action 4.1.1	Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et					
	veille foncière					

Public concerné	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPEANF
Objectif	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de
général	contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires.
general	Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPEANF)
Principaux Partenaires	Services de l'État (DRAAF, DREAL,) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens techniques: - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires
	Moyens financiers : - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 taux de prise de marché de la Safer sur le marché global taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable nombre de conventions Vigifoncier taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier nombre de conventions avec les services de l'État

.2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007- 2012	Objectif	Année	e 2015
3.1	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73%	
Indicateur	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93%	
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715	

Résultats de l'année 2015 - Commentaires :

L'activité 2015 de la Safer Bretagne est importante malgré une crise importante dans les filières d'élevage.

Plus de 50% des communes bretonnes sont couvertes par une veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne.

Mission n°4	Mission de transparence du marché foncier					
Enjeu n°4.1	Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures					
Action 4.1.2	Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier					

Public concerné	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
Objectif général	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment : - communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités - valoriser la transparence des procédures de la Safer - montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer - rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence - expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix - mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire - expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux - poursuivre et renforcer les échanges avec : * la profession agricole * les notaires
Principaux Partenaires	Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - service notification: Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT Moyens techniques: - Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER - Rencontres avec la notariat - Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse)
Indicateur(s) de réalisation	 nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites proportion de contentieux perdus par la Safer proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés nombre de rencontres

		Situation de référence 31.12.2012	Objectif	Année 20	15			
⊣	Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations :							
.1.2*	Préemptions simples	1	0	6				
eur 4	Préemptions avec révision de prix	1	0	0				
ndicat	Acquisition (>75 000 €)	0	0	0				
_	Rétrocessions	1	0	2				
	Conventions	0	0	0				

Résultats de l'année 2015 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont très exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre.

ANNEXES

Mission		Action	Indicateurs	Référence nationale 2012	Référence moyenne annuelle Safer Bretagne (2007-2012)	Objectif du PPAS	Bilan 2015 Safer 2015
	1.1.	1.1.1	Nbre de 1ères installations	1158	78	90	101
	1.1.	1.1.1	dont nbre de DJA (bénéficiaires des aides)	280	30	30	63
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de hors cadre familiaux	691	38	40	47
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de certifiés en agriculture biologique	130	20	20	25
1	1.1.	1.1.1	Surface rétrocédée en faveur des 1ère installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des	31%	30%	30%	37,36%
1	1.1.	1.1.1	Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total de surfaces rétrocédées pour la mission agricole	41,20%	42%	42%	46,45%
1	1.1.	1.1.1	Nbre de dossiers d'IL			50	34
1	1.1.	1.1.1	Surface totale IL			500	671
1	1.1.	1.1.2	Nbre d'agrandissements	3988	160	160	210
1	1.1.	1.1.2	dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	327	20	20	35
1	1.1.	1.1.2	dont agrandissements avec engagement de transmission pour l'installation	204	10	10	37
1	1.1.	1.1.2	Surface rétrocédée en faveur agrandissement / surface rétrocédée totale sur la mission agricole (hors maintien des fermiers et	49,80%	45%	45%	36,67%
1	1.1.	1.1.3	Nbre de remaniements	2441	170	170	199
1	1.2.	1.2.1	Surface rétrocédée dans le cadre d'un remaniement	4165	300	300 Ha	629 Ha
1	1.3.	1.3.1	Nbre de projets accompagnés en AB	336	20	20	66
1	1.3.	1.3.1	Surfaces rétrocédées en faveur de l'AB / totale des surfaces rétrocédées pour la mission agricole	4,70%	7%	8%	13,02%
1	1.3.	1.3.1	Nbre de projets accompagnés en circuits courts	119	10	10	63
	1.4.	1.4.1	Nbre de rétrocessions en matière agricole / nombre total de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47%
	1.4.	1.4.1	Surface rétrocédées en matière agricole / total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88.79%
	1.5.	1.5.1	Nombre de rétrocessions en matière forestière / totale des rétrocessions	5,40%	0,20%	1%	1,17%
	1.5.	1.5.1	Surface rétrocédées en matière forestière / total des surfaces rétrocédées	7,80%	0,50%	1%	0.86%
	2.1.	2.1.1	Surface rétrocédée en matière environnementale à usage agricole / total des surfaces rétrocédées	.,0070	2%	2%	0,17%
	2.1.	2.1.1	dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole		0,50%	0,50%	0,00%
	2.1.	2.1.1	dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole		1.50%	1,50%	5.96%
	2.1.	2.1.1	Rétrocessions de terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan algues vertes		1,5676	2	87.72%
	2.2.	2.2.1	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / nombre total de rétrocessions		90%	90%	88,80%
	2.2.	2.2.1	dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité		3070	3	3
	2.2.	2.2.1	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées			90%	91,14%
	2.2.	2.2.1	dont surfaces rétrocédées avec cahier des charges spécifiques biodiversité			20 Ha	103 Ha 26 a 44 ca
	2.2.	2.2.2	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau		10	8	8
	2.2.	2.2.2	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la qualité de l'eau		10	40	28 Ha 10
	3.1.	3.1.1	Part du CA de la safer en faveur du développement des territoires	100%	100%	100%	100% (13,9%)
	3.1.	3.1.1	Surfaces rétrocédées en faveur du développement durable des territoires ruraux / total des surfaces rétrocédées	7,10%	5%	5%	7,97%
	3.1.	3.1.1	Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées	4,10%	370	3%	6,78 % (avec LGV)
	3.1.	3.1.1	Nombre de recueil de PV pour les collectivités	7,10/0	10	10	7
	3.1.	3.1.1	Nombre de conventions		160	160	114
	3.1.	3.1.1	dont conventions de veille foncière		110	110	104
	3.1.	3.1.1	Nombre d'opérations à finalité mixte / nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole		80	80	74%
	3.1.	3.1.2	Surface maintenue à usage agricole dans les opérations à finalité mixte		100	140 Ha	74% 45 Ha
			Nombre de rétrocessions de biens ruraux en ZRR / nombre total de rétrocessions de biens ruraux		100	2%	45 Ha 6,06%
	3.1. 4.1	3.1.2 4.1.1	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché total	15.30%	15%	15%	10.73%
	4.1	4.1.1	Taux de prise de parts de marche de la Safer sur le marche total Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché accessible	27%	20%	20%	18,93%
	4.1		Note de communes sous veille foncière	7735	20% 500	650	715
		4.1.1		1135		0	6
	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions simples		1		<u>-</u>
	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions avec révision de prix		1	0	0
	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur acquisitions > 75 000 €		0	0	0
	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorable du CG sur rétrocessions			0	2
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorable du CG sur conventions		0	0	0

Les chambres et la Safer renforcent leur partenariat

Le 25 septembre, les chambres d'agriculture de Bretagne et la Safer Bretagne renforçaient leur partenariat en signant une convention sur l'installationtransmission.

Pour les chambres d'agriculture et la Safer, l'installation et la transmission représentent des enjeux majeurs. Sur l'aspect transmisi-. son, les chambres d'agriculture proposent un accompagnement personnalisé à travers le point accueil transmission, des services tels que la formation, des diagnostics, et enfin l'accès au RDI (répertoire départ installation). De leur côté, les conseillers fonciers de la Safer connaissent bien le marché foncier agricole et local et peuvent être amenés à proposer un portage de foncier, avec le soutien de la Région, dans l'attente d'une solution de transmission pour l'installation. Des synergies entre les deux organismes sont donc évidentes. Avec la signature de cette convention, c'est un pas de plus qui a été fait, après la création du réseau Transmission l'an dernier avec la lancement d'une charte régionale.

Les signataires s'engagent à préciser leurs rôles respectifs vis-à-vis des porteurs de projet et futurs cédants et à renforcer l'efficacité de leurs actions sur la base de



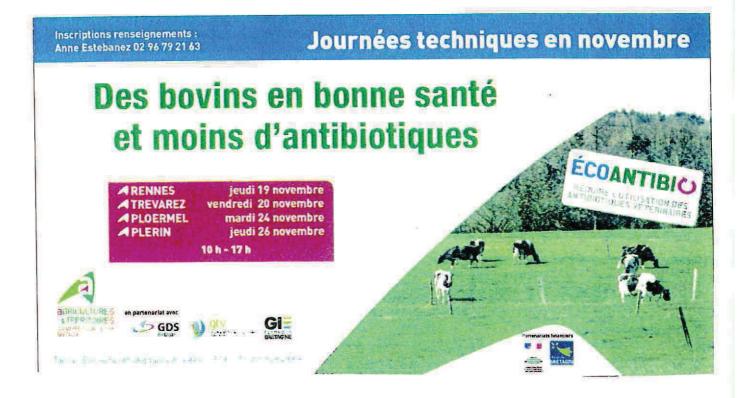
De gauche à droite : Jacques Jaouen, président de la chambre régionale d'agriculture, Jean-Paul Touzard, président de la Safer Bretagne, Laurent Kerlir, président de la chambre d'agriculture 56, et Marcel Denieul, président de la chambre d'agriculture 35. (Absents sur la photo: Olivier Allain, chambre 22, et andré Sergent chambre 291

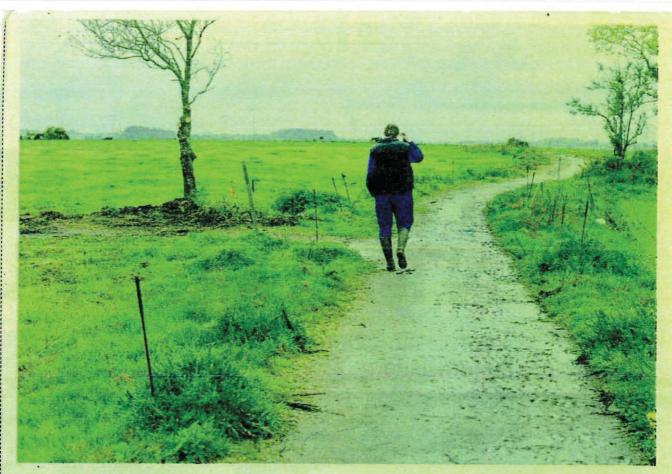
leur complémentarité et d'un partenariat réaffirmé et redéfini. Il s'agit d'intervenir ensemble le plus en amont possible afin de favoriser la reprise en faveur de l'installation, d'assurer la transparence qui s'impose en matière de transmission des exploitations et d'éviter une concurrence génératrice de prix incontrôlée.

Intervention plus en amont, renforcement du lien entre les conseillers installation-transmission des chambres et les comités Safer, promotion des outils respectifs en fonction des besoins des agriculteurs et porteurs de projet, promotion de la valeur économique plutôt que de la valeur patrimoniale... Autant d'engagements réaffirmés par cette convention.

Les chambres d'agriculture et la Safer s'engagent également à favoriser les échanges au sein de leurs instances respectives. Notamment par la mise en commun de leurs moyens d'information concernant les évolutions de la politique agricole et rurale ainsi que les approches foncières, qui contribueront à la mise en œuvre de cette convention. Enfin, les deux entités se rencontreront régulièrement pour communiquer sur l'actualité des deux organisations et également sur les travaux d'études et de réflexion menés de part et d'autre de façon à posséder une expertise commune des problématiques rencontrées.

Arnaud Marlet





TAILLE DES PROJETS

L'INSTALLATION LAITIÈRE A PERDU SES REPÈRES

La CDOA des Côtes d'Armor a ajourné 5 dossiers d'installation. Cette position inédite reflète une tendance à des projets laitiers plus lourds et parfois précaires.

Traditionnellement, la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) distribue des avis favorables aux dossiers d'installation devenant ainsi éligibles à la DJA et à exonération de charges. Mais en février, la CDOA dans les Côtes d'Armor a tiré, et fort, la sonnette d'alarme : 5 dossiers, le quart de ceux présentés, ont été ajournés. « Du jamais vu », rapporte un observateur. « Autour de la table, nous étions tous d'accord, professionnels et représentants de l'Administration, pour dire que certains dossiers sont à risque. À nos yeux, des éléments n'ont pas été suffisamment pris en compte. Montant d'investissement massif sur 5 ans, surcharge de travail, souci d'autonomie fourragère ou marge de manœuvre inexistante...

Au moindre accident, certains projets pourraient partir à la dérive », explique Sébastien Rouault, président des Jeunes Agriculteurs qui siège à la Commission. Avant de préciser que les dossiers ajournés ne sont pas plus fragiles que certains acceptés l'an passé. « Ils sont dans la droite ligne. Déjà, à la première CDOA, en avril 2015, nous avions constaté des prix d'équilibre passés de 300 à 330 € / 1 000 L. » Les JA avaient alors invité les banques à la vigilance. « Oralement avant le Congrès national de notre syndicat en juin. Puis, à nouveau, en septembre, par écrit cette fois... »

Typologie de projets bouleversée

Mais pour le Costarmoricain, « il ne faut pas se focaliser seulement sur ce prix d'équilibre. Certains à 340 € /1000 L ou intégrant 350 000 L de lait en plus sur une structure bien développée en rythme de croisière ne m'inquiètent pas. Malheureusement, il y a une telle disparité dans les dossiers... »

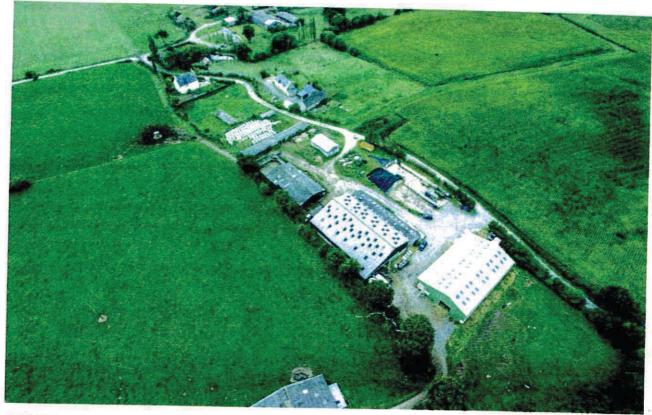
En fait, la libéralisation des volumes a bouleversé la typologie de l'installation en Bretagne. « L'après-quotas a créé un effet d'opportunisme via les rallonges des laiteries, après 30 ans de captivité », caricature un Morbihannais installé au début des années 80. « D'autant plus que la demande d'un JA est couverte à 90 % en prix A. C'est motivant, y compris pour des associés de la génération précédente qui vivent un peu ce développement par procuration. »

Auparavant, dans les projets d'installation (beaucoup par reprise) les compléments de référence étaient généralement inférieurs à 100 000 L, « maximum 160 000 L et en moyenne 70 000 L en 2013 », rappelle André Corlay, chef du service Conseil aux entreprises à la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor. L'année 2014 a marqué une rupture avec un bond à 200 000 L de complément moyen... « L'approche du projet lait a changé : avant, le quota était très souvent le facteur limitant. Maintenant, c'est la main-d'œuvre, le bâtiment, le foncier... C'est à chaque jeune de définir son projet en fonction de ses objectifs et de son exploitation et non en fonction du volume maximum proposé. »

Et parfois, il existe un risque réel de crise

Vaysan Breton du 11 au 17 mons 2016

L'après-quotas crée un effet d'opportunisme via les rallonges après 30 ans de captivité



ACHAT ET VENTE DE FERMES

LA BRETAGNE SÉDUIT MOINS LES HOLLANDAIS

Avec un prix du foncier attractif, les exploitations agricoles bretonnes intéressent les agriculteurs du Nord de la France et de toute l'Europe.

Quelques Italiens, une poignée d'Allemands, des Anglais et même des Espagnols lorgnent désormais sur les exploitations agricoles bretonnes. « C'est nouveau, même si le phénomène reste pour l'instant marginal », accorde Pierre Brousseau, Altéor Transaction, cabinet spécialisé dans l'achat et la vente d'exploitations agricoles, à Pontivy (56).

Séduits par les perspectives d'évolution

Après les Hollandais, puis les Belges, qui ont ouvert le chemin dans les années 90, le marché des fermes bretonnes doit dorénavant composer avec les agriculteurs originaires d'autres pays et régions françaises. Et, entre autres du Nord et de l'Est de la France où les agriculteurs font face à de plus en plus de contraintes : un prix du foncier sans commune mesure avec celui pratiqué

dans l'Ouest de la France; une concurrence forte sur le foncier, attisée par des productions à forte marge; une pratique de pas-de-porte qui augmente sans cesse les coûts de production, etc.

Ce constat est partagé par Bernard Charlotin, dirigeant de Quatuor Transactions, agence basée à Moréac (56). Avec l'agrandissement des exploitations ces 15 dernières années, le prix de vente n'a cessé de progresser. Ce type d'exploitation ne peut généralement pas être repris par un jeune agriculteur « primoaccédant », mais répond aux attentes de candidats en « seconde installation ». À l'image de ces agriculteurs qui préferent changer de région « pour des raisons d'urbanisation, de concurrence féroce sur le marché du foncier, de différend au sein d'une société, voire de divorce ».

C'est ainsi que des agriculteurs de Haute-Normandie, de Picardie préfèrent l'exil vers le Grand Ouest qui pratique des prix moins élevés et où les perspectives d'évolution apparaissent plus séduisantes. Ces agriculteurs qui ont vendu une ferme à bon prix dans leur région d'origine sont des candidats de choix pour l'achat d'exploitations

conséquentes, un peu comme l'étaient les Hollandais dans les années 90.

Des investissements sur le long terme

Un petit tassement du nombre de négociations s'est fait sentir à partir de juin 2015. Conjoncture agricole explique. Mais un certain frémissement semble redémarrer depuis le début de l'année 2016 s'accordent les cabinets de transaction. « Les prix remontent, même si c'est plus compliqué sur le lait », observe par exemple cette collaboratrice de Rennes Immobilier, cabinet spécialisé sur le marché agricole. « En fait, les acheteurs s'inscrivent dans une perspective d'investissement à moyen-long terme », note pour sa part Pierre Brousseau, en constatant toutefois qu'aujourd'hui, « les acquéreurs sont en position de force ». Au-delà du prix de vente et de la conjoncture des productions animales, la situation géographique de la Bretagne peut toutefois s'avérer un frein aux transactions. Les Hollandais et les Belges ont parfois du mal à franchir les Portes de Bretagne. Ils préfèrent poser leur baluchon en Normandie, voire dans les Pays de la Loire. Pas uniquement pour des

Des candidats pour des exploitations de 500 000 L avec 50-80 ha groupés. Parsan Breton S au 11 Penin 2011

La crise au menu de la chambre d'agriculture



De gauche à droite :
Jean-Luc Videlaine, préfet
du Finistère, André Sergent,
président de la chambre
d'agriculture et Jacques
Jaouen, secrétaire.

Le 25 février dernier, la session de la chambre a consacré une bonne partie de ses travaux à la situation catastrophique que traverse l'agriculture départementale.

"Avec des prix de marché qui ne couvrent plus nos coûts de production, notre agriculture est au bord de l'asphyxie: plus d'un tiers des exploitations finistériennes sont menacées, toutes sont précarisées". Dès l'ouverture, André Sergent plante le décor d'une session très largement consacrée à la crise, "qui génère isolement, résignation et détresse mais aussi exactions et violences incontrôlées".

De flux poussant à flux tirant

Mais comment faire pour en sortir ? Aller, vers plus de régulation pour adapter l'offre à la demande, comme le demande Christine Corvest, au nom de la Confédération paysanne ? "La surproduction n'est pas du fait de la France", rappelle le président de la chambre d'agriculture, qui préfère miser sur "la différenciation et la segmentation de nos produits pour mieux satisfaire et reconquérir notre marché". Un changement de logique. "Il faut passer d'un flux poussant, où on produit d'abord, à un flux tirant, où on part du consommateur et de ses besoins". Un changement qui passera par la traçabilité et l'étiquetage obligatoire de l'origine des produits, "y compris transformés". Les élus proposent aussi que "les produits alimentaires soient exclus du code des marchés publics afin de faciliter l'accès des produits français à l'approvisionnement des collectivités et des services de l'État, des hôpitaux et des armées".

À quand la fin de l'embargo russe ?

Si Jacques Jaouen souligne "les avancées"obtenues ces derniers jours et notamment
la baisse des cotisations sociales "qui vont
nous permettre de regagner en compétitivité", il reconnaît qu'elles ne vont pas régler le
court terme. Et le secrétaire de la chambre
d'agriculture d'espérer une levée rapide de
l'embargo russe pour fluidifier les marchés.
"L'embargo sanitaire pourrait être levé
pour certaines régions". Et Jean-Yves Le
Drian, président de la Région, l'a promis, la
Bretagne serait parmi les premières régions
européennes à pouvoir en bénéficier.

Revoir le coût de reprise

"En 5 ans, on n'a pas gagné un sou, malgré le montant des investissements réalisés". Sébastien Louzaouen, le président des JA, revient sur la situation des jeunes. Et dénonce certains coûts de reprise, trop élevés. "C'est envoyer direct les jeunes au tas". Mais comment y remédier? "En insistant sur ce volet durant la formation initiale puis lors du parcours à l'installation". Les JA pointent aussi du doigt la marchandisation des contrats, en lait. "Augmenter encore nos coûts de production ? Mais ça n'est pas sérieux !"

Exclure l'agriculture de l'accord transatiantique

Alors que la situation est déjà très compliquée pour les agriculteurs, les négociations sur l'accord Tafta, de partenariat entre États-Unis et Union européenne font peser de lourdes menaces. "La politique agricole des USA donne un avantage concurrentiel très important aux agriculteurs américains. Et en cas d'accord, les signes de qualité français ou européens seront menacés", pointe la Coordination rurale, qui dénonce aussi le manque de transparence des négociations. Et demande, dans une motion adoptée par la chambre d'agriculture, que "l'Union européenne exclue les produits agricoles de cet accord, pour protéger à la fois les producteurs et les consommateurs européens". Un avis que partage Michael Quernez, vice-président du Conseil départemental. "Il faut se battre pour obtenir une exception pour l'agriculture".

Chantal Pape

La Maison de l'agriculture va déménager

La session du 25 février dernier ayant donné au président de la chambre d'agriculture les dernières autorisations, la vente de la Maison de l'agriculture sera effective dans les semaines à venir, avec un déménagement programmé en fin d'année. En attendant la construction de nouveaux bâtiments à Cuzon, en commun avec la chambre des métiers et Quimper Cornouaille développement, les bureaux seront transférés pendant au moins deux ans dans des bâtiments en location.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DDFIP DES COTES D ARMOR DIVISION FRANCE DOMAINE 17 RUE DE LA GARE CS 82366 22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1 TÉLÉPHONE: 02 96 77 21 50

MÉL.: christian.legrand@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE!

Réception : Sur rendez vous

Affaire suivie par : Christian Legrand

Téléphone: 02 96 77 21 50

Télécople : Réf. : PPAS MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA SAFER BRETAGNE 4 T RUE DE LUZEL

22015 ST BRIEUC CEDEX

SAINT BRIEUC, le 02/05/2016

Objet: Suivi du PPAS 2015/2021

Approbation Bilan 2015

Monsieur le Président

Mis en place sous la présidence du DRAAF, le comité d'élaboration du nouveau PPAS a défini les orientations, les objectifs globaux et quantifiés pour quatre années les missions de la SAFER Bretagne.

Le Bilan 2015 fait ressortir une bonne appropriation des missions de la SAFER Bretagne au regard des ses engagements.

Une attention particulière sera apportée dans la mission environnementale de la SAFER et la conciliation de l'agriculture et des problématiques liées à l'environnement. Les surfaces rétrocédées en matière environnementale à usage agricole devront tendre vers l'objectif.

Dans la même mission, les surfaces rétrocédées en faveur de la qualité de l'eau devront être amplifiées.

Le nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière avec les collectivités locales devra tendre vers l'objectif.

Enfin la SAFER devra améliorer son taux de prise de part de marché sur le marché foncier total. Compte tenu des observations ci-dessus, j'émets un avis favorable au bilan 2015 du PPAS de la SAFER Bretagne.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service

Christian Legrand -

Inspecteur Divisionnaire

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS



PREFET DE LA REGION BRETAGNE,

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional d'Economie et des Filières Agricoles et Agroalimentaires

Affaire suivie par : Didier MAROY

Tél: 02 99 28 22 05 Fax: 02 99 28 21 96

didier,maroy@agriculture.gouv.fr

Rennes, le 13 JUIN 2016

Monsieur le Président de la SAFER 4 T, rue de Luzel*

22015 SAINT BRIEUC cedex

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2015 du plan pluriannuel d'action de la SAFER Bretagne. Celui-ci appelle de ma part les observations suivantes :

Mission de développement durable des territoires

Cette mission comporte notamment comme indicateur les surfaces rétrocédées à des maîtres d'ouvrage publics pour réaliser des opérations d'intérêt général. L'indicateur doit être considéré comme un maximum. En effet, il ne faudrait pas que la SAFER devienne un contributeur important à l'artificialisation des terres et que cette action soit considérée comme concourrant fortement à la perte de foncier agricole.

Mission environnementale

Une partie des indicateurs de cette mission ne sont pas bons. Il convient en particulier d'accentuer la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan algues vertes et, de façon plus large, de développer les actions en faveur de la qualité de l'eau.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, une approche plus qualitative du bilan serait souhaitable pour mettre en valeur le travail de la SAFER.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef du Service Régional d'Economie et des Filières Agricoles et Agroalimentaires,

Didier MAROY.